

Checklist pour Demander l'AJPP

1. Notifier l'Employeur

- Envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à votre employeur.
- Joindre un certificat médical détaillant la nécessité de votre présence aux côtés de votre enfant.
- Effectuer cette démarche 15 jours avant le début du congé ou sa prolongation.

2. Détails dans le Certificat Médical

- Assurer que la gravité de la situation médicale de l'enfant est clairement indiquée.
- Mentionner l'impératif de votre présence.
- Communiquer toute prise de congé subséquente à l'employeur 48 heures à l'avance.

3. Procédure de Demande d'AJPP

- Remplir le formulaire Cerfa n° 12666*03.
- Se procurer un certificat médical spécifiant la nature des soins, la nécessité de votre présence constante, et la durée prévisionnelle des soins.
- Soumettre le dossier à la CAF ou à la MSA.

4. Évaluation et Approbation

- Attendre l'évaluation du dossier par la CAF et l'approbation du médecin-conseil de l'assurance maladie.
- Être conscient que le versement de l'AJPP peut être demandé de rembourser en cas d'avis négatif ultérieur.
- Savoir qu'en l'absence de réponse sous deux mois, la CAF considère l'accord comme acquis et procède au versement.